



COMMUNE DE BOULT SUR SUPPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2019

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur CORPELET, présent par pouvoir donné à Madame MOURLON

Secrétaire de séance : Monsieur RAACH

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2019- 01 Election des représentants du conseil municipal au sein du CCAS

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 4 délégués titulaires représentant la collectivité au sein du Comité Communal d'Action sociale.

Sont candidates :

Sandrine ERBISTI, Thérèse MARLÉ, Céline BRUNHOSO, Marie-France MOURLON

Ont été proclamées élues, à l'unanimité pour siéger au sein du CCAS :

Sandrine ERBISTI, Thérèse MARLÉ, Céline BRUNHOSO, Marie-France MOURLON

Délib n° 2019-02 Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire expose au conseil que le secrétaire d'Etat à la défense demande à chaque commune de désigner, parmi ses conseillers municipaux un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Marc LESUEUR, comme correspondant défense.

Délib n° 2019-03 Désignation du correspondant sécurité routière

Monsieur le Préfet demande à chaque commune de désigner un correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Marc LESUEUR, comme correspondant sécurité routière.

Délib n° 2019-04 Commission appel d'offres : composition

Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres,

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires et autant de suppléants élus par le conseil municipal en son sein.

Ont été proclamés élus à l'unanimité :

Titulaires : BRUNHOSO Céline, CORPELET Geoffroy, RAACH Jean-Jacques

Suppléants : DELVILLE Cyril, FORTIER Jérôme, LECORDIER Bruno

Délib n° 2019-05 Désignation du suppléant au conseil communautaire de la CU du Grand Reims

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il faut désigner un suppléant pour assister aux réunions de conseil communautaire pour le cas où Monsieur PETERMANN serait empêché.

2 candidatures sont enregistrées, celle de Monsieur LECORDIER et celle de Monsieur THIEBEAUX.

Nombre de voix obtenues :

Monsieur LECORDIER : 4 voix

Monsieur THIEBEAUX : 15 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, désigne Monsieur THIEBEAUX Christian, comme suppléant pour assister aux réunions de conseil communautaire de la CU du Grand Reims.

Délib n° 2019-06
Désignation d'un
représentant au
SIABAVES

Il faut désigner un représentant pour assister aux réunions du SIABAVES (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur THIEBEAUX Christian, comme représentant au SIABAVES.

Délib n° 2019-07
Création &
composition des
commissions
municipales et
des comités
consultatifs

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

➔ de former la commission suivante et d'y désigner les conseillers municipaux listés ci-après :

1 – Commission des Finances

LECOCQ Jacqueline	FORTIER Jérôme	RAACH Jean-Jacques
DELVILLE Cyril	LUTIGNEAUX Pauline	MOLLON Corinne
BRUNHOSO Céline	MOURLON Marie-France	

➔ de former des comités consultatifs comprenant des conseillers municipaux et des membres extérieurs au conseil municipal,

et d'y désigner les membres suivants :

✓ **Comités consultatifs :**

1- Environnement

FESTA Adeline	LABRUYERE Gérard	MOLLON Corinne
LESUEUR Jean-Marc	LABRUYERE Marie-France	CAILLOT Nadia
RAACH Claude	LE BRIS Emilie	DUCAS Jean-François
MARLÉ Thérèse	CNOCKAERT Agnès	DEBRAY Yohan

2- Vie de la commune

DELVILLE Cyril	LECOCQ Jacqueline	CHAURÉ Anthony
FORTIER Jérôme	ARRONDINEAU Claire	MOLLON Corinne
LESUEUR Jean-Marc	FESTA Adeline	

3- Travaux

RAACH Jean-Jacques	BRUNHOSO Céline	ARRONDINEAU Claire
CORPELET Geoffroy	HATTEZ Claude	PETERMANN Michel
CHAURÉ Anthony	DEBRAY Yohan	WUIBOUT Frédéric

4- Communication

ERBISTI Sandrine	ARRONDINEAU Claire	CAILLOT Nadia
DELVILLE Cyril	LEMPEREUR Valérie	LECOCQ Jacqueline
FORTIER Jérôme	LUTIGNEAUX Pauline	
JURVILLIERS ZUCCARO Xavier		

Délib n° 2019-08
Délégation du
conseil municipal
au Maire

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 14 voix pour, 4 contre et 1 abstention :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

(1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

(2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et

le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

(4) De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

(5) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(6) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(7) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(8) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

(9) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

(10) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

(11) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

(12) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € ;

(13) De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

(14) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

(15) De demander à tout organisme financeur (y compris à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales), l'attribution de subventions pour réaliser des achats d'investissement ou de fonctionnement que les crédits soient inscrits ou non au budget ;

(16) De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

(17) D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Echange de parcelles entre Monsieur PETIT et la commune

Une délibération de l'ancien conseil municipal a été prise le 3 juillet 2018 (2018-16) autorisant un échange de parcelles entre Monsieur Jean-Marie PETIT et la commune.

Le Maire ayant changé, le notaire chargé de la rédaction de l'acte nous demande de re délibérer afin que l'échange puisse se faire.

Pour rappel, Monsieur Jean-Marie PETIT est propriétaire d'une parcelle cadastrée AA 274 d'une surface totale d'1 are et 88 centiares, située au coin de la rue du Pavé et de la ruelle dite de Derrière les Grange. La commune est, quant à elle, propriétaire

**Informations
diverses**

de la parcelle AB 56 d'une surface de 3 ares et 20 centiares, située le long du chemin rural n° 35 de Boulton à Bazancourt et longeant la propriété de M PETIT.

Madame MOURLON fait remarquer que si Monsieur PETIT pose une clôture le long de la parcelle AB 56 ça risque de réduire la bande piétonnière et de limiter la visibilité du carrefour pour les véhicules et les piétons.

Il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de clôture à cet endroit.

De plus, Monsieur PETIT devra entretenir le bras de décharge.

Le conseil demande que ce point soit étudié de façon plus pointue et que M le Maire rencontre M PETIT pour avoir des informations complémentaires.

Ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

⇒ Monsieur PETERMANN fait le point sur les dépenses d'investissement en éclairage public et voiries réalisées par la Communauté Urbaine du Grand Reims en 2017 et 2018 et sur la programmation des travaux à venir.

Dépenses d'investissement en Voirie et Eclairage Public réalisées en 2017-2018

BOULT SUR SUIPPE	Montant TTC 2017/2018
Parking	6 258,00 €
Rue des bleuets et des marguerites	199 500,65 €
Rue Neuve	3 306,00 €
Rue derrière les granges	5 066,30 €
	214 130,95 €

Programme des travaux à venir 2019-2021

2019 : Voirie et éclairage public ruelle des Granges afin de desservir des parcelles en cours de construction ; estimation 80 000 € TTC.

2020 : Réaménagement des trottoirs secteur du paradis 2ème tranche avec remplacement des luminaires ; estimation 300 000 € TTC.

2021 : Voirie et éclairage public + enfouissement réseaux rue neuve ; estimation des travaux 336 000 € TTC ; objectif de réalisation 2020/2021

⇒ M le Maire indique que le pôle de proximité lui a demandé de désigner 1 personne pour les commissions thématiques.

Il informe le conseil qu'il a désigné :

Michel PETERMANN aux services de proximité

Jean-Jacques RAACH à la voirie

Sandrine ERBISTI à l'enfance et petite enfance.

⇒ Calendrier provisoire des dates de conseils municipaux pour l'année 2019 : 19 mars, 9 avril, 25 juin, 24 septembre, 3 décembre

⇒ Concernant la Pouplie. Nous n'avons toujours pas reçu le devis du test de traction. Dès réception, les conseillers seront informés et contact sera pris avec le propriétaire du terrain.

⇒ Les membres de la liste « unis jusqu'au Boulton » ont demandé à avoir un droit d'expression dans le Bouqu'info. Monsieur le Maire les informe que l'obligation de laisser un droit d'expression aux listes d'opposition entrera en vigueur en 2020. A ce jour, il n'y a pas d'obligation. Lors du dernier conseil, il leur a donné son accord mais il souhaite préciser que ce droit d'expression ne doit en aucun cas être l'occasion de régler ses comptes. Il ajoute qu'il aimerait que le conseil travaille en harmonie et ensemble, 19 conseillers et non pas en tant que membres de telle ou telle liste.

La séance est levée à 21 heures 30.